

Décision n° 2021-0944
de la présidente de l’Autorité de régulation
des communications électroniques, des postes
et de la distribution de la presse
en date du 7 mai 2021
attribuant des ressources en numérotation à
l’opérateur Kav El International

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs, telle que modifiée en dernier lieu par la décision n° 2017-0383 du 21 mars 2017 ;

Vu la décision n° 2018-0881 modifiée de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 28 janvier 2021 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1^{er} et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l’Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu le récépissé de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes n° 18-0654 en date du 25 juillet 2018 attestant du dépôt par l’opérateur Kav El International d’un dossier de déclaration ;

Vu le dossier complet de demande de l’opérateur Kav El International reçu le 7 mai 2021, sollicitant l’attribution de ressources en numérotation ;

Décide :

Article 1. À compter du 14 mai 2021, les ressources en numérotation indiquées dans le tableau ci-dessous sont attribuées, jusqu'au 14 mai 2023, à l'opérateur Kav El International (immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'Israël sous le numéro 514 777 218) pour une utilisation dans les territoires correspondants.

Type de ressources	Ressources attribuées	Territoire
Numéros géographiques	01 89 47	ZNE Paris
Numéros géographiques	02 58 48	ZNE Caen
Numéros géographiques	03 79 58	ZNE Dijon
Numéros géographiques	04 49 31	ZNE Montpellier
Numéros géographiques	05 25 36	ZNE Bordeaux
Préfixes de routage des numéros géographiques et polyvalents	01 02 50	National
Préfixe RIO fixe	LE	National

Article 2. L'opérateur Kav El International acquitte, au titre des ressources attribuées à l'article 1^{er}, la taxe prévue à l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques susvisé.

Article 3. Conformément aux dispositions de l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques, les ressources attribuées à l'article 1^{er} ne peuvent pas être protégées par un droit de propriété intellectuelle. Elles ne peuvent faire l'objet d'un transfert qu'après accord de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse.

Article 4. Le directeur Internet, Presse, Postes et Utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'opérateur Kav El International et publiée sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 7 mai 2021

Pour la Présidente et par délégation

David EPELBAUM

Chef de l'unité Opérateurs et Obligations
Légales